NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/315
29 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 21 b) de l'ordre du jour
provisoire*

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Assistance humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 2	3
II.	PROGRAMMES D'ASSISTANCE ET DE SOUTIEN AU RELÈVEMENT	3 - 44	3
	A. Généralités	3 - 9	3
	B. Sécurité alimentaire	10 - 15	6
	C. Agriculture, élevage et pêche	16 - 21	8
	D. Santé	22 - 29	9
	E. Eau et assainissement	30 - 32	12
	F. Éducation	33 - 37	13
	G. Réfugiés et rapatriés	38 - 40	15
	H. Personnes déplacées à l'intérieur du territoire	41 - 44	15

* A/51/150.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		Paragraphes	Page
III.	STRATÉGIES ET EFFORTS DE RECONSTRUCTION	45 - 52	17
IV.	COORDINATION	53 - 56	19
V.	INCIDENCE DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ	57 - 61	21
VI.	ASSISTANCE FOURNIE PAR LES ÉTATS MEMBRES	62 - 71	22
VII.	CONCLUSIONS	72 - 76	24

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 50/58 G du 20 décembre 1995 sur l'assistance humanitaire à la Somalie et le soutien au relèvement économique et social du pays, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation que l'instabilité politique qui persistait en Somalie et l'absence d'un pouvoir central dans le pays ne sauraient qu'engendrer de nouvelles crises. L'Assemblée a réaffirmé l'importance qu'elle attachait à une coordination et à une coopération effectives entre les organismes des Nations Unies et leurs partenaires depuis le retrait, en mars 1995, de l'Opération des Nations Unies en Somalie et a fait de nouveau appel à toutes les parties somaliennes concernées pour qu'elles mettent fin aux hostilités et s'engagent dans la voie d'une réconciliation nationale qui permette de passer de la phase des secours à celle de la reconstruction et du développement.

2. L'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de continuer à mobiliser une assistance humanitaire internationale pour la Somalie et un soutien international en faveur du relèvement et de la reconstruction du pays, et, vu la gravité de la situation en Somalie, d'informer le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1996, des progrès réalisés dans l'application de la résolution et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante et unième session. Comme l'Assemblée l'avait demandé, un rapport verbal a été présenté au Conseil, à sa session de fond de 1996, par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le présent rapport a été établi comme suite à la demande précitée de l'Assemblée.

II. PROGRAMMES D'ASSISTANCE ET DE SOUTIEN AU RELÈVEMENT

A. Généralités

3. Depuis que le dernier rapport sur l'assistance humanitaire à la Somalie et le soutien au relèvement économique et social de ce pays a été présenté à l'Assemblée générale (A/50/447), la situation humanitaire n'a cessé de s'améliorer dans certaines parties de la Somalie. En revanche, dans d'autres régions, le degré de vulnérabilité et les souffrances de la population n'ont fait que s'accentuer. À de rares exceptions près, les conditions qu'a connues le nord du pays ont été propices aux activités de relèvement et de reconstruction. En revanche, dans pratiquement toute la partie sud, la situation humanitaire et les conditions de sécurité se sont aggravées. La survie d'une importante composante de la population, en particulier celle des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, des femmes, des enfants et d'autres catégories vulnérables ou défavorisées, reste tributaire des secours. Dans l'ensemble du pays, les combats interclaniques, l'anarchie et l'absence d'un gouvernement national reconnu sont des facteurs qui contribuent pour beaucoup à entraver l'acheminement de l'aide humanitaire, et partant ralentissent le rythme des opérations de relèvement entreprises dans les zones les plus stables et menacent de provoquer de nouvelles tragédies dans les autres régions.

4. En dépit de la persistance de l'insécurité, de l'instabilité politique et de difficultés opérationnelles connexes, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires internationaux et somaliens sont parvenus à fournir une

assistance d'urgence et une aide au relèvement appréciables aux populations somaliennes touchées. Bien que les conditions de sécurité et certaines restrictions financières aient eu des effets négatifs sur bon nombre de programmes, les organismes des Nations Unies de même que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations non gouvernementales somaliennes continuent de fournir une aide alimentaire ainsi qu'une assistance dans des domaines tels que la santé, l'approvisionnement en eau salubre et l'éducation. À l'heure actuelle, 13 organisations et organismes des Nations Unies mènent des activités d'assistance humanitaire dans l'ensemble du pays. Plus de 50 organisations non gouvernementales internationales qui opèrent en Somalie ont, de par leur présence et leurs efforts décisifs, joué un rôle de premier plan dans les opérations de secours et de relèvement conduites dans le pays. Plus de 10 organisations non gouvernementales somaliennes, dont trois organisations de femmes, collaborent actuellement en tant que partenaires fiables, avec les organismes des Nations Unies qui mènent des activités humanitaires dans le pays.

5. La situation complexe qui règne en Somalie a amené les organismes des Nations Unies et leurs partenaires à faire montre d'une grande souplesse et à adopter des approches novatrices dans le cadre de leurs activités. Les programmes d'assistance ont privilégié les activités menées, autant que possible, en collaboration directe avec les collectivités somaliennes, afin de donner un caractère durable à ces initiatives et d'encourager la population locale à prendre en charge sa propre destinée. En l'absence d'un gouvernement national reconnu, les organismes des Nations Unies ont continué d'adopter une approche pragmatique dans leurs relations avec les autorités locales de facto dans les zones où elles opéraient. Toutefois, le degré de collaboration des différentes structures administratives somaliennes a été très variable, certaines entités se montrant plus coopératives que d'autres. Durant l'année écoulée, certains organismes humanitaires se sont heurtés à des tentatives d'obstruction fort gênantes de la part de certaines autorités locales.

6. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et par ses partenaires durant l'année écoulée ont contribué pour beaucoup à empêcher le pays de retomber dans la situation où il se trouvait auparavant, à savoir une situation d'extrême urgence. En outre, dans certaines régions de la Somalie, notamment dans le nord, le relèvement de l'économie locale et des infrastructures sociales a progressé. Toutefois, d'après certains indicateurs, il semblerait que depuis le début de 1996, la situation humanitaire tende à se dégrader, notamment dans le sud du pays, et, au milieu de cette année, les organismes des Nations Unies ne savaient pas très bien jusqu'à quand, vu les conditions qui régnaient, l'on pourrait éviter une nouvelle crise humanitaire. Dans certaines régions du pays, l'état de santé et l'état nutritionnel des couches les plus vulnérables de la population se sont aggravés, annulant dans une certaine mesure les progrès qui avaient précédemment été enregistrés dans ces domaines. Les pénuries alimentaires et l'insécurité ont provoqué de nouveaux déplacements de population dans le sud de la Somalie, faisant ainsi courir le risque d'un nouvel afflux de réfugiés somaliens dans les pays voisins.

7. Un obstacle de taille auquel se heurtent les opérations humanitaires menées en Somalie est la diminution constante des ressources que les donateurs affectent à ce pays. L'appel global interinstitutions des Nations Unies en

faveur de la Somalie a permis de recueillir des contributions d'un montant total de 28,6 millions de dollars à la fin de 1995, soit 30,7 % seulement du total des besoins révisés. Bien que ces contributions aient été complétées par les ressources de base des organismes des Nations Unies, le total des fonds disponibles reste très en deçà des besoins du pays. L'instabilité politique et le fait que les efforts de réconciliation nationale piétinent ont rendu les donateurs plus réticents. Paradoxalement, c'est le climat d'instabilité et d'insécurité qui, dans une large mesure, continue de faire de la Somalie un pays à haut risque et partant, accroît ses besoins humanitaires.

8. Préoccupé par la situation du personnel chargé des opérations de secours humanitaire et par les nombreuses difficultés opérationnelles auxquelles ce dernier se heurte en Somalie, le Comité permanent interinstitutions a décidé de dépêcher dans ce pays une mission interorganisations de haut niveau chargée de faire le point de la situation des opérations humanitaires et de proposer des moyens d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des programmes d'assistance. La mission, qui a eu lieu du 1er au 7 février 1996, était conduite par le Département des affaires humanitaires du Secrétariat et comprenait des représentants de neuf organismes des Nations Unies et de deux consortiums d'organisations internationales non gouvernementales. Elle s'est rendue dans cinq régions de la Somalie et a tenu des consultations avec les autorités somaliennes ainsi qu'avec des représentants de la communauté internationale. Elle en a conclu que la présence d'organismes des Nations Unies était indispensable, notamment si l'on voulait éviter qu'une nouvelle catastrophe humanitaire ne se reproduise. Elle a recommandé que ces organismes élaborent, en collaboration avec leurs homologues somaliens et les organisations non gouvernementales, un programme humanitaire cohérent pour la Somalie qui, vu que la situation n'était pas la même d'une région à l'autre, devait conjuguer approche humanitaire et approche axée sur le développement. La mission a formulé un certain nombre de recommandations complémentaires relatives à la mobilisation des ressources, à la coordination et à des questions opérationnelles. Le Comité permanent interorganisations a approuvé les recommandations de la mission le 19 avril 1996, et chargé le Département des affaires humanitaires de suivre l'application et de faire rapport à ce sujet.

9. L'équipe de l'Organisation des Nations Unies opérant dans le pays a pris d'importantes mesures pour mettre en oeuvre les recommandations qui avaient été formulées par la mission de février 1996. S'agissant du programme humanitaire des Nations Unies proposé pour la Somalie, les institutions spécialisées ont, au niveau du pays et à l'échelle interorganisations, entrepris une analyse et enclenché un processus consultatif en vue de parvenir à un consensus sur le rôle à moyen terme que doit jouer le système des Nations Unies en Somalie, qui puisse refléter une vision commune à l'ensemble du système et permette de définir une série de vastes objectifs et stratégies. Ce processus devrait aboutir à l'élaboration d'une étude interorganisations des Nations Unies à caractère prospectif qui portera sur la planification stratégique et la mobilisation globale des ressources en faveur de la Somalie, fera appel à une nouvelle méthode de programmation conjointe permettant de répondre aux besoins de la région en matière humanitaire et de relèvement, conformément aux recommandations de la mission interorganisations afin d'inciter les donateurs à s'engager davantage en faveur de la Somalie. À cet effet, on a entrepris, avec le concours d'un expert qui se trouve actuellement à Nairobi, de formuler le futur

programme humanitaire pour la Somalie dont l'appel global pour 1997 devrait tenir compte.

B. Sécurité alimentaire

10. La récolte principale (gu) d'août 1995 a été très maigre en raison essentiellement de l'insuffisance de pluies et d'infestations par des ravageurs. En ce qui concerne les principales cultures de base, la production totale s'est élevée à 171 000 tonnes, soit environ la moitié seulement du niveau de 1994. La récolte secondaire (der) de juin 1996 a été légèrement supérieure à la moyenne, atteignant environ 110 000 tonnes. Toutefois, pendant les six premiers mois de 1996, la mauvaise récolte de 1995 a eu des répercussions fâcheuses sur la sécurité alimentaire de la population dans de nombreuses régions du pays. D'après les premières estimations, il semblerait que la récolte principale (gu) pour 1996 soit dans l'ensemble bonne, mais il est encore trop tôt pour savoir dans quelle mesure les inondations et les éventuelles infestations par des insectes et oiseaux pourraient affecter les récoltes dans certaines zones agricoles.

11. Il ne suffit pas que le niveau des récoltes soit satisfaisant pour que la sécurité alimentaire du pays soit assurée. D'une manière générale, le faible pouvoir d'achat de la population et le manque d'activités rémunératrices ont, conjugués à l'inflation et à la pénurie grandissante de denrées de base sur les marchés locaux, aggravé la situation alimentaire déjà extrêmement précaire de la Somalie. L'insécurité et l'instabilité politique continuent d'avoir un impact considérable sur la situation alimentaire du pays. La fermeture, depuis octobre 1995, du principal port maritime du pays à Mogadishu, de même que la désorganisation des circuits d'échanges et de transport commerciaux figurent parmi les principaux facteurs responsables de cette situation.

12. Les conséquences de la précarité de la situation alimentaire dans le sud de la Somalie sont apparues clairement en mai 1996 lorsque les populations des régions de Bay, de Bakool et de la vallée du Djouba ont commencé à fuir en direction de Kismayo et le long de la frontière avec le Kenya. Face à ce phénomène, les organismes des Nations Unies ont, en collaboration avec certaines organisations non gouvernementales et certains représentants de donateurs et en consultation avec le CICR, établi un plan conjoint d'action visant à enrayer les déplacements de populations et à encourager les personnes déplacées à regagner leurs foyers. Dans le cadre de ce plan, auquel ont participé le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et plusieurs organisations non gouvernementales internationales, certaines vulnérables, ont reçu des secours alimentaires et des médicaments de base, des semences et des outils ont été distribués à des familles d'agriculteurs, des centres de ravitaillement spéciaux ont été mis en place et des campagnes de vaccination lancées. Dans le cadre de la seconde phase du plan d'action pour la vallée du Djouba, l'on tentera de renforcer la sécurité alimentaire des ménages par le biais de programmes de développement agricole et d'autres interventions à long terme visant à décourager les mouvements de populations et à réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure. Des

programmes analogues conjuguant secours et aide au relèvement sont actuellement mis en oeuvre dans d'autres régions de la Somalie.

13. Le Programme d'aide alimentaire du PAM en Somalie vise dans l'ensemble à contribuer au rétablissement de la base économique traditionnelle du pays en appuyant les initiatives locales axées sur le relèvement et le développement. Ce programme a également pour but d'améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des groupes les plus vulnérables. À cet effet, le PAM appuie un large éventail d'activités communautaires axées notamment sur les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'éducation. L'assistance qu'il fournit sert également à promouvoir de petits projets producteurs de recettes, à faciliter la réinsertion dans la société civile des milices démobilisées ainsi que la réinstallation des réfugiés.

14. Entre janvier 1995 et mars 1996, le PAM a distribué au total 34 176 tonnes d'aide alimentaire à la Somalie, dont 85 % au titre de projets de relèvement et 15 % au titre de programmes de secours d'urgence à des personnes déplacées à l'intérieur du pays à des orphelins, à des patients hospitalisés et à d'autres catégories défavorisées de la population. En moyenne, 165 000 personnes ont bénéficié chaque mois de l'aide alimentaire du PAM, qui, pour l'essentiel, a été distribuée, au titre de projets destinés aux agriculteurs, aux travailleurs sanitaires locaux, aux enseignants et à d'autres groupes. Entre janvier 1995 et mai 1996, le CICR a, de son côté, distribué 3 354 tonnes de secours alimentaire à des groupes vulnérables de la population somalienne. Dans le cadre d'un projet mis en oeuvre dans le sud et le centre de la Somalie, le PAM achète, à des moments propices du cycle agricole, des céréales qui sont cultivées dans les parties du pays où la production alimentaire est excédentaire et qu'il distribue ensuite dans des zones souffrant de pénuries alimentaires. Les fonds que son programme de monétisation de l'aide alimentaire a permis de recueillir servent à appuyer les activités de relèvement agricoles et à améliorer la sécurité alimentaire des ménages.

15. Le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire du PAM continue de surveiller, de recueillir et de diffuser des données relatives à la production agricole, aux disponibilités alimentaires, aux prix du marché, à l'état nutritionnel des populations et à d'autres facteurs qui influent sur la sécurité alimentaire en Somalie. Depuis sa création en janvier 1995, il a procédé à des évaluations approfondies des récoltes principales et secondaires et mené à bien d'autres activités de surveillance et de collecte de l'information qui ont permis aux organismes d'aide d'obtenir des informations quantitatives et qualitatives sur les zones où la situation alimentaire était précaire, et partant, d'intervenir en temps voulu. Vu qu'il n'existe pas de services publics en Somalie, les activités de surveillance du groupe des analyses critiques et le système d'information et d'alerte rapide qu'il a mis en place restent indispensables. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs ainsi qu'avec le système d'alerte rapide aux risques de famine de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Dans le cadre de son mandat, le Système mondial d'information et d'alerte rapide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) suit en permanence l'état des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire en Somalie et, par la voie de publications périodiques qui paraissent régulièrement

comme celles qui sont intitulées "Cultures et pénuries alimentaires" et "African Report" ainsi que la diffusion d'alertes spéciales et de rapports spéciaux, tient la communauté internationale informée de la situation qui règne dans le pays. une mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire devrait se rendre en Somalie en juillet-août 1996.

C. Agriculture, élevage et pêche

16. Pour que le pays soit mieux à même de subvenir lui-même à ses besoins alimentaires il importe toujours autant de fournir aux communautés productrices de denrées alimentaires des intrants agricoles ainsi que des services phytosanitaires et vétérinaires. L'absence de protection des cultures est un des facteurs les plus préjudiciables à l'approvisionnement et à la sécurité alimentaires en Somalie. En 1995, les ravageurs ont détruit environ 40 % des cultures. L'élevage, secteur clef de l'économie nationale, s'est aussi heurté à des difficultés dues dans une large mesure à l'insuffisance des services vétérinaires.

17. Faute de fonds, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture n'a pas pu s'acquitter comme il convient de son mandat de protection des cultures de base en Somalie et seul un nombre limité d'activités ont été entreprises au cours de l'année écoulée. Avec approbation d'un projet d'aide d'urgence aux agriculteurs touchés par le conflit, financé par le programme de coopération technique de l'Organisation, la FAO devrait reprendre ses opérations en Somalie. Cette assistance a un double objectif : il s'agit d'une part, de coordonner les interventions d'urgence des organismes humanitaires pour qu'elles répondent à l'évolution des besoins du secteur agricole et, d'autre part, de fournir des facteurs de production agricoles de base. La Somalie du nord étant un lieu de couvaison traditionnel des criquets pèlerins, un spécialiste de la FAO en fonctions à Hargeisa continue de suivre de près la situation de ces ravageurs dans la région, en collaboration avec l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'est africain. En juin 1996, la FAO a approuvé un projet d'aide d'urgence aux agriculteurs touchés par le conflit en Somalie, dans le cadre duquel il est entre autres prévu de distribuer des semences de céréales et de légumes et de promouvoir l'action phytoprosanitaire à petite échelle. Des facteurs de production agricole supplémentaires provenant de précédents projets de la FAO ont été distribués aux agriculteurs démunis. En 1996, dans le cadre de la campagne panafricaine contre la peste bovine de l'Organisation de l'unité africaine, une campagne de vaccination du bétail a été lancée, avec le concours de la FAO dans la région de Mandera au Kenya, en bordure de la frontière somalienne, pour enrayer la propagation de l'épidémie dans cette région et il est nécessaire de mener une action analogue du côté somalien de la frontière.

18. Pour favoriser la production vivrière de subsistance à l'intention des familles agricoles vulnérables, le PAM a fourni un appui au secteur agricole au cours de ces quatre dernières saisons des semailles. Par le biais d'un programme intégré, le PAM fournit une aide directe aux agriculteurs et finance des activités connexes telles que la remise en état des puits, des prises d'eau, des canaux d'irrigation et d'autres éléments d'infrastructure. Par ailleurs, le PAM finance la réfection des routes de desserte pour faciliter l'accès aux marchés locaux. En outre, par le biais de son programme local d'achat de

céréales, le PAM appuie les communautés d'agriculteurs somaliens en stimulant les marchés locaux des céréales tandis que les fonds tirés de son Programme de monétisation de l'aide alimentaire contribuent au financement de projets de relèvement agricole. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a aidé plus de 200 000 personnes en fournissant à 37 000 familles d'agriculteurs dans les grandes zones rurales de la Somalie des semences pour la récolte principale (qu). La deuxième phase du programme agricole du CICR vise à améliorer la production de légumes et à aider les forgerons locaux à fabriquer des outils agricoles.

19. La mise en oeuvre d'un projet financé par le PNUD en vue du développement agricole et de la mise en valeur intégrée du district du Moyen-Chebeli a commencé en avril 1996. Ce projet, cofinancé et exécuté par les Volontaires des Nations Unies, vise à diversifier et à accroître la production vivrière, à multiplier les emplois ruraux et à améliorer les possibilités d'investissement. Au nombre des activités spécifiques de ce projet figurent notamment la remise en état des canaux d'irrigation et d'autres petits éléments de l'infrastructure agricole, la création de services de vulgarisation, la fourniture de crédits et l'exécution de petits projets agricoles générateurs de revenus. Cette activité, prévue au départ pour la vallée du Djouba porte maintenant, pour des raisons de sécurité, sur le district du Moyen-Chebeli.

20. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a continué d'appliquer le programme Beyond Relief ("au-delà des secours") dans la région de Bay jusqu'à ce qu'en septembre 1995, des conditions de sécurité inacceptables l'obligent à suspendre ces activités. Avant cette suspension, ce programme "au-delà des secours" avait beaucoup contribué à renforcer la sécurité alimentaire des ménages et à relever les secteurs de l'agriculture et de l'élevage dans la région visée, et ce, par le biais d'interventions reposant sur la participation des collectivités, qui allaient de la formation des forgerons locaux à la poursuite de campagnes de lutte contre les ravageurs migrateurs. Le niveau favorable des récoltes escompté même après la suspension du projet met en évidence le caractère durable de cette action. Le FIDA procède actuellement au transfert du programme "au-delà des secours" dans le nord-ouest de la Somalie.

21. La FAO et le PNUD collaborent à la mise en oeuvre d'un projet de pêche artisanale dans les régions du Bas-Chebeli, du Moyen-Chebeli et de Benadir. Il s'agit de contribuer à la remise en état d'une infrastructure détruite par la guerre en vue d'une petite industrie de la pêche, de veiller à un approvisionnement régulier en poissons destinés à la consommation humaine et d'améliorer les possibilités de revenu et d'emploi dans les communautés côtières. Plusieurs initiatives, dont les projets d'impact rapide du HCR et le programme de relèvement rural de la Somalie exécuté par le PNUD, encouragent dans de nombreuses régions du pays un certain nombre d'autres petites activités dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

D. Santé

22. Depuis 1991, les maladies contagieuses se multiplient dans le pays tandis que le nombre des agents de santé somaliens qualifiés diminue. Le faible taux de couverture vaccinale, la précarité de la situation sanitaire et de l'approvisionnement en eau et l'accès limité de la population aux services de

santé ont exacerbé cette situation. Les maladies diarrhéiques, l'anémie, le paludisme et les affections aiguës des voies respiratoires restent parmi les principales causes de mortalité dans le pays. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires en Somalie ont conjugué leurs efforts pour protéger l'état de santé de la population face à une situation difficile. L'UNICEF, en collaboration avec l'OMS et des organisations non gouvernementales, appuie un total de 128 centres de santé maternelle en Somalie, qui dispensent aux mères et aux enfants une vaste gamme de services de santé de base et de nutrition — entre autres distribution de vitamines et de suppléments de fer et d'acide folique. Par ailleurs, l'UNICEF finance 81 dispensaires, 470 postes sanitaires, 21 hôpitaux ainsi que 33 centres d'alimentation supplémentaire et thérapeutique, et ce, à nouveau en étroite coopération avec l'OMS et les organisations non gouvernementales d'exécution. Le PAM appuie les services sanitaires en distribuant des rations alimentaires aux travailleurs dans les établissements de soins de santé primaires et les hôpitaux.

23. Le nombre des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes souffrant de malnutrition qui reçoivent une alimentation complémentaire dans les 33 centres d'alimentation a diminué au cours de l'année écoulée, passant d'une moyenne mensuelle d'environ 22 000 bénéficiaires à quelque 15 800. Toutefois, la sécurité alimentaire s'étant détériorée au cours du premier semestre de 1996, le nombre de ces bénéficiaires a augmenté de nouveau à Mogadishu et dans la vallée du Djouba. En prévision d'une éventuelle crise alimentaire, l'OMS a dispensé une formation de formateur à 22 agents de santé somaliens, portant sur le fonctionnement des centres d'alimentation thérapeutique ainsi que sur les méthodes d'évaluation nutritionnelle d'urgence. En outre, des exemplaires des directives de l'OMS en matière d'évaluation nutritionnelle d'urgence ainsi que le logiciel d'évaluation nutritionnelle mis au point par les centres de lutte contre les maladies des États-Unis et par l'OMS ont été distribués aux organisations non gouvernementales internationales opérant en Somalie.

24. L'OMS a continué d'offrir un appui technique et matériel à 13 programmes de traitement antituberculeux en Somalie, a dispensé des cours de formation et a fourni des instruments de laboratoire au titre de trois nouveaux programmes antituberculeux. Près de 3 000 tuberculeux ont achevé une thérapie sous surveillance directe au cours de l'année écoulée. L'OMS a distribué 20 conteneurs de médicaments essentiels à des organisations non gouvernementales et aux autorités sanitaires locales pour faciliter le traitement des affections aiguës des voies respiratoires, des maladies diarrhéiques, du paludisme et d'autres maladies. Du matériel de base et des réactifs ont été fournis pour faciliter le fonctionnement ou l'établissement de cinq laboratoires et trois appareils de radiographie ont été donnés à des établissements de santé locaux. Par ailleurs, l'OMS a fourni des trousses de dépistage du VIH/sida à huit établissements de santé locaux.

25. L'UNICEF continue de distribuer des médicaments et des fournitures essentiels aux centres de soins de santé maternelle, aux postes de santé et aux autres établissements, en insistant de plus en plus sur la supervision et le suivi des activités de programme pour veiller à l'efficacité et promouvoir le renforcement des capacités. Entre janvier 1995 et mars 1996, le CICR a fourni au total 167 tonnes de fournitures médicales à des hôpitaux et autres établissements de santé à Mogadishu, Hiran, Galgudud, Gedo, dans la vallée du

Djouba, dans les régions du nord-est et dans celles du nord-ouest. En avril 1996, pour faire face à la reprise des violents combats à Mogadishu, le CICR y a fait parvenir par avion un nouvel envoi de 17 tonnes de fournitures médicales d'urgence pour faciliter le traitement des blessés de guerre, en collaboration avec la Société somalienne du Croissant-Rouge. Le CICR finance un programme "vivres contre travail" qui concerne 250 employés à l'hôpital de Digfer ainsi qu'un programme de formation à l'intention de certains membres du personnel médical de l'hôpital Keysaney à Mogadishu. Au cours du premier trimestre de 1996, le CICR a mis en oeuvre dans cinq villages de la vallée du Djouba un programme de santé pilote reposant sur la collectivité. Le HCR a appuyé le relèvement de l'infrastructure sanitaire dans d'importantes zones de réinstallation.

26. Outre la distribution de médicaments essentiels, l'OMS a organisé à l'intention de professionnels de la santé somaliens, des séances de formation portant sur divers thèmes, dont l'utilisation rationnelle des médicaments, la collecte et l'analyse des données de santé de base, et le contrôle et le traitement des maladies endémiques. L'OMS a réorienté ses programmes en vue du renforcement des capacités dans le secteur de la santé somalien, et ce en appuyant la formation de laborantins, de pharmaciens du secteur privé et d'importateurs de médicaments ainsi que l'établissement de programmes coordonnés d'approvisionnement durable en médicaments. Quatre professionnels de la santé somaliens ont été parrainés pour prendre part à un programme de formation dans le domaine de la planification préalable et des interventions d'urgence, organisé conjointement par l'OMS et le CICR. Dans le cadre d'une action commune du Fonds Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'OMS concernant la santé génésique en Somalie, plus de 500 infirmières, sages-femmes et accoucheuses traditionnelles ont suivi des cours de perfectionnement dans les domaines de la santé maternelle et infantile et de la planification de la famille. Jusqu'à ce jour, l'OMS a fourni du matériel et des médicaments à 25 centres de soins de santé maternelle au titre de ce projet. L'UNICEF continue d'appuyer les activités de formation d'accoucheuses traditionnelles et d'agents sanitaires communautaires.

27. En février 1996, le choléra qui est maintenant devenu endémique en Somalie, est réapparu à Mogadishu et à Kismayo pour se propager par la suite à plusieurs autres régions du pays dont des communautés rurales isolées. Dès cette poussée de choléra, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont créé des équipes spéciales interorganisations de lutte contre le choléra aux échelons central et régional en vue de mettre au point et d'appliquer un programme coordonné de prévention et de traitement dans toutes les zones touchées. Comme les années précédentes, ces efforts résolus ont permis de contenir l'épidémie et de minimiser le nombre des victimes. L'OMS a fourni environ 30 000 litres de composés lactés ainsi que d'autres fournitures et des médicaments supplémentaires nécessaires pour traiter jusqu'à 12 000 cas de diarrhée aiguë. L'UNICEF a organisé et coordonné des campagnes massives de désinfection anticholérique de l'eau entreprises dans de nombreuses régions du pays par des organisations non gouvernementales et des volontaires somaliens, et a distribué des sels de réhydratation orale et d'autres fournitures. Les organisations non gouvernementales internationales ont facilité la lutte contre cette poussée de choléra en appuyant directement et en contrôlant les centres d'isolement et de traitement. Le CICR et la Société somalienne du

Croissant-Rouge se sont aussi employés à prévenir le choléra à Mogadishu et dans d'autres régions durement frappées. La poussée de choléra de 1996 a reculé vers le milieu de l'année. Au total, 10 274 cas et 464 décès ont été enregistrés par l'OMS, ce qui représente un taux de mortalité clinique de 4,5 %.

28. Alors que de nombreuses régions du monde progressent sensiblement dans l'élimination des maladies évitables, la couverture vaccinale qui s'était élargie en Somalie au cours de l'année 1993 diminue à nouveau en raison de l'instabilité et des coûts élevés. Devant l'augmentation du nombre des cas de rougeole à Mogadishu, plus de 170 000 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre cette maladie entre novembre 1995 et février 1996 dans le cadre d'une large campagne de vaccination organisée dans cette ville par l'UNICEF avec l'aide de l'OMS, d'organisations non gouvernementales et des autorités sanitaires locales. En 1995, l'OMS et l'UNICEF, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, ont mis au point une nouvelle stratégie coordonnée reposant sur les collectivités en vue d'un programme élargi de vaccination en Somalie.

29. En collaboration avec l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a produit une série d'ouvrages d'éducation sanitaire, de tableaux et autres documents à utiliser dans les écoles primaires en Somalie. Les directives de l'OMS pour le traitement des affections aiguës des voies respiratoires et des maladies sexuellement transmissibles ont été traduites en somali par l'UNESCO et distribuées aux établissements sanitaires du pays. Sept nouveaux villages ont été associés au programme de l'OMS visant à répondre aux besoins fondamentaux, qui s'efforce d'appuyer l'action communautaire en vue de satisfaire les besoins locaux de manière durable, ce qui porte à 62 le nombre de villages somaliens visés au titre de ce programme. Pour lutter contre le paludisme, l'OMS a appuyé des initiatives en vue de l'élevage de poissons larvivores qui se nourrissent des larves de moustique que l'on trouve dans les eaux stagnantes. L'OMS et le Bureau des Nations Unies pour le développement de la Somalie, en collaboration avec des organisations internationales non gouvernementales et les autorités sanitaires locales, procèdent à la mise au point d'un système de formation sanitaire pour la Somalie. L'OMS encourage également le recours aux technologies disponibles pour la planification des systèmes sanitaires et collabore avec le Bureau des Nations Unies pour le développement de la Somalie à la mise au point de cartes spéciales en vue de la planification, du suivi et de l'évaluation du secteur sanitaire.

E. Eau et assainissement

30. L'action en faveur de la protection de l'état de santé et du bien-être de la population somalienne doit nécessairement porter sur l'accès à l'eau potable et à la mise en place d'un système adéquat d'évacuation des eaux usées. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, l'UNICEF a remis en état ou construit plusieurs systèmes d'adduction d'eau et un total de 269 autres sources d'eau dont des puits et des trous de sonde, permettant d'approvisionner en eau potable quelque 200 000 personnes dans les zones rurales et urbaines de la Somalie. Au cours de l'année écoulée, le HCR a financé la remise en état de 35 autres puits et de 20 prises d'eau, le PAR fournissant dans ce cadre une aide alimentaire. Quelque 72 comités communautaires spécialisés dans les domaines de

l'approvisionnement en eau et de l'hygiène de l'environnement ont été créés et leurs membres ont suivi une formation de sorte que ces comités soient à même d'assumer les responsabilités voulues. L'UNICEF a construit environ 293 latrines, principalement dans des établissements sanitaires et scolaires, ce qui a permis d'améliorer les conditions d'hygiène de quelque 40 000 personnes. La formation à la mécanique des pompes à eau dispensée par l'UNICEF contribue aussi au caractère durable des interventions dans ce secteur.

31. Pour améliorer la qualité et la sécurité de la récupération et du captage de l'eau, les directives de l'OMS en matière d'eau et d'assainissement ont été distribuées en collaboration avec l'UNICEF. Dans le cadre de l'action de mobilisation sociale de l'UNICEF, des messages concernant la santé et l'hygiène ont été diffusés au public par le biais d'émissions de radio, de représentations théâtrales et d'autres moyens. La campagne massive de désinfection de l'eau entreprise par les organisations non gouvernementales au cours du premier semestre de 1996 avec l'aide de l'UNICEF, d'autres organismes des Nations Unies et du CICR a considérablement contribué à enrayer l'épidémie de choléra dans le pays. Depuis 1995, le CICR a creusé ou remis en état plus de 70 puits et trous de sonde à Mogadishu, Mudug et dans la vallée du Djouba, et équipé 35 puits de pompes à main.

32. Dans les premiers mois de 1996, une saison sèche prolongée et les pénuries en eau qui s'en sont suivies dans les zones sujettes à la sécheresse du nord de la Somalie ont provoqué des mouvements de population et des taux de mortalité élevés du bétail. Pour aider les populations à faire face à cette situation, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont facilité l'approvisionnement en eau potable, fourni une aide alimentaire aux groupes les plus vulnérables et remis en état les puits et trous de sonde stratégiques dans les zones les plus gravement touchées. Cette aide a été dispensée en collaboration avec les autorités locales dans le cadre d'équipes spéciales interorganisations de lutte contre la sécheresse établies à Hargeisa et à Bossaso. Le CICR a remis en état un trou de sonde stratégique pour le bétail dans la région de Sool et a fourni des pièces détachées pour deux autres trous de sonde dans cette région.

F. Éducation

33. L'enseignement de base dispensé aux plus vulnérables, en particulier aux petites filles, a marqué un recul en raison de la reprise des hostilités dans plusieurs parties de la Somalie, conjuguée à la cessation ou à la diminution de l'aide fournie par certains organismes humanitaires. Un grand nombre d'écoles auraient fermé et, sans mécanismes durables permettant de rémunérer les enseignants, la qualité de l'éducation dans les écoles qui continuent de fonctionner risque de se détériorer encore davantage. De ce fait, les progrès enregistrés dans le secteur de l'éducation en 1993/1994 grâce aux investissements des donateurs se voient compromis. En outre, la présence d'une importante population non scolarisée ou sous-scolarisée en Somalie oblige le pays à assumer de nouveaux coûts sociaux et dépenses de développement. C'est pourquoi les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'emploient à protéger et à promouvoir l'enseignement de base, en particulier en donnant leur appui aux écoles primaires.

34. L'UNESCO, l'UNICEF et les organisations non gouvernementales d'exécution appuient environ 750 écoles primaires et coraniques dans le pays, répondant ainsi aux besoins d'une population totale d'environ 160 000 enfants. L'UNICEF continue de distribuer des pochettes éducatives et autres documents pédagogiques aux écoles qui fonctionnent. Les centres pour le développement de l'éducation de l'UNESCO à Mogadishu, Baidoa, Hargeisa, Garoe et Djibouti et ses services de relèvement de l'éducation à Garbaharey et Hoddur facilitent la formulation de documents pédagogiques et l'action en faveur de la formation des enseignants dans le pays. Le PAM fournit un important appui au secteur de l'éducation à l'aide de son programme "vivres contre travail" à l'intention des enseignants et des stagiaires ainsi que de ses programmes spéciaux d'alimentation à l'intention des étudiants. L'UNICEF, le PNUD, le HCR et le PAM financent la remise en état des établissements scolaires.

35. L'UNESCO a produit des manuels d'enseignement primaire, dont une édition spéciale destinée à la région du nord-ouest, et a organisé la distribution de ces ouvrages. Au total, 29 ouvrages pédagogiques ont été établis dont 25 000 exemplaires ont été imprimés dans les imprimeries à bon marché qui sont reliées au Centre pour le développement de l'éducation. Un total de 1 900 pochettes pédagogiques d'urgence produits par l'UNESCO ont été distribuées dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays et dans les zones rurales. Chaque pochette contient des fournitures et des documents pédagogiques pour une classe de 40 étudiants. L'UNESCO a également mis au point des diagrammes éducatifs en toile, du matériel d'alphabétisation des adultes et, en collaboration avec le HCR, des pochettes éducatives en matière d'environnement à l'intention des écoles primaires dans les camps de réfugiés somaliens au Kenya.

36. Par le biais d'un programme commun de formation, l'UNICEF et l'UNESCO ont créé un cadre de formateurs régionaux chargés de former d'autres formateurs et en outre de mobiliser l'appui communautaire et d'assurer le suivi et l'inspection des établissements scolaires. Une série de documents axés sur la formation des formateurs ainsi qu'une cassette vidéo sur les bonnes pratiques pédagogiques ont été produits. L'UNESCO a organisé plus de 100 stages de formation à l'intention des directeurs d'écoles dans 15 régions du pays et dans les camps de réfugiés somaliens au Kenya, à Djibouti et au Yémen. Le Service d'enseignement ouvert de l'UNESCO en Somalie qui offre aux enseignants non qualifiés une formation pédagogique en cours d'emploi, sanctionnée par un diplôme, s'est élargi et opère actuellement dans cinq centres dans quatre régions.

37. L'UNESCO et le Bureau des Nations Unies pour le développement de la Somalie ont mené des enquêtes approfondies en matière d'éducation dans les régions de Bay, du Moyen-Chebele, de Bari, de Nugal et de Mudug. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis au titre du programme relatif à l'éducation pour tous, une étude de cas sur la Somalie a été effectuée sous la direction de l'UNESCO et présentée au séminaire régional d'examen du programme relatif à l'éducation pour tous organisé à Johannesburg (Afrique du Sud) en février 1996. Pour contribuer au caractère durable des programmes d'éducation, l'UNESCO, l'UNICEF et le PAM ont contribué à la création de conseils ou de comités d'éducation locaux ou régionaux.

G. Réfugiés et rapatriés

38. Entre décembre 1994 et décembre 1995, plus de 40 000 somaliens réfugiés au Kenya sont retournés en Somalie (vallée du Djouba et nord-est essentiellement) dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti du HCR. En avril et mai 1996, le HCR a rapatrié au nord-ouest du pays quelque 700 Somaliens réfugiés au Kenya, et quelque 12 000 autres, réfugiés principalement dans les pays voisins, devraient regagner leur pays d'ici la fin de l'année. Le retour des réfugiés alourdit encore la charge qui pèse sur des infrastructures locales déjà fragiles et la réinsertion durable des rapatriés passe obligatoirement par une aide permanente.

39. Faute d'un gouvernement inconnu et de partenaires nationaux efficaces, c'est aux organismes d'aide internationaux que l'on demande de jouer un rôle important en aidant les rapatriés à se réinsérer. Le HCR, en collaboration avec ses partenaires, finance des initiatives destinées à améliorer la situation socio-économique et à renforcer les infrastructures essentielles dans les zones de retour, favorisant ainsi la stabilité et la réelle réinsertion des rapatriés dans les communautés d'accueil. À cet effet, des projets à impact rapide sont en cours d'exécution dans la vallée du Djouba et les régions du nord-est, l'objectif étant de réorganiser les services sociaux et de promouvoir des activités rémunératrices; 170 000 personnes en bénéficient directement dans les zones de réinstallation. Depuis 1991, plus de 700 projets de ce type ont été exécutés en Somalie dans les domaines de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de la santé entre autres. Le HCR continuera à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés somaliens et à préparer leur retour. En juin 1996, 475 000 réfugiés somaliens étaient encore inscrits dans les camps du Kenya, d'Éthiopie, d'Érythrée, de Djibouti et du Yémen.

40. Le HCR mène actuellement depuis le Kenya une opération à la frontière, avec des bureaux extérieurs basés à Hargeisa, Bossaso, Galcayo et Kismayo. Cette présence sur le terrain lui permet d'observer de près les conditions de vie des réfugiés après leur retour et d'intervenir rapidement. Environ 800 Somaliens ont traversé la frontière pour se réfugier au Kenya en mai et juin 1996, lorsque la pénurie alimentaire, l'insécurité et les menaces qui pesaient sur les minorités ont entraîné des mouvements de population dans certaines régions du sud de la Somalie. Le HCR a participé à l'élaboration et à l'exécution du plan d'action collectif mis en oeuvre par des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour prévenir un nouvel afflux de réfugiés au Kenya. Le PAM fournit aux rapatriés des rations alimentaires pour la période suivant leur retour afin d'assurer leur subsistance au début de la période de réinsertion et de réinstallation. L'année dernière, le HCR a distribué une aide alimentaire à des milliers de familles de rapatriés démunies, à Bardera, dans la vallée du Djouba et dans d'autres régions.

H. Personnes déplacées à l'intérieur du territoire

41. À la mi-1995, des plans et des stratégies interorganisations avaient été mis en place pour assurer la réinstallation dans certaines zones de retour des personnes déplacées à l'intérieur du territoire somalien. Cependant, l'aggravation des troubles politiques et du conflit armé sont venus perturber le déroulement des programmes de retour et de réinsertion, en particulier dans le

sud de la Somalie, entraînant de nouveaux mouvements de population principalement en direction des zones relativement calmes du nord-est et du nord-ouest, mais aussi à l'intérieur même des régions du sud du pays. Les organismes et institutions des Nations Unies étudient les diverses stratégies viables qui permettraient de venir en aide aux personnes déplacées compte tenu de la situation actuelle. On estime à 200 000 au moins le nombre de personnes concernées, qui demeurent parmi les groupes les plus vulnérables du pays.

42. La plus forte concentration de personnes déplacées est à Mogadishu où une enquête réalisée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en octobre 1995 a permis de recenser 54 680 personnes dans 109 camps; d'autres camps importants sont installés à Bossaso, Burao et Kismayo. En mai 1996, l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont lancé un programme collectif d'aide alimentaire et non alimentaire pour la vallée du Djouba, conçu pour enrayer les mouvements de population et aider les personnes déplacées à l'intérieur du territoire à se réinstaller. Dans le cadre des activités qu'il a menées l'année dernière dans le Djouba inférieur et le Moyen-Djouba, le CICR a fourni une aide alimentaire et d'autres secours à des milliers de personnes déplacées vivant à Kismayo et ailleurs dans la vallée du Djouba.

43. En 1995, pour secourir les personnes qui fuyaient l'insécurité régnant dans la région de Baidoa, le CICR a distribué des rouleaux de plastique souple, des couvertures et d'autres articles de première nécessité à plus de 20 000 familles déplacées vivant dans les régions de Bay, Bakool et Gedo; 5 000 familles chassées de la région du Moyen-Chebeli par les affrontements ont elles aussi reçu des fournitures de secours. Une opération organisée par le PNUD et le Département des affaires humanitaires a permis de transporter par avion, depuis l'entrepôt du département à Pise (Italie), quelque 14 tonnes de fournitures de secours non alimentaires destinées aux personnes déplacées victimes des fortes pluies et des inondations survenues à Mogadishu en novembre 1995. En février 1996, le CICR a fourni une aide supplémentaire à 15 000 familles vivant dans les camps ouverts pour les personnes déplacées dans cette ville. Dans le nord de la Somalie, le CICR a distribué des articles non alimentaires à plus de 60 000 personnes déplacées, victimes du conflit et rapatriées.

44. Le PAM continue à fournir une assistance alimentaire aux populations vulnérables déplacées sur le territoire somalien, notamment à plus de 57 000 personnes victimes du conflit dans la région de Burao. Il s'efforce généralement de limiter l'aide alimentaire ainsi apportée afin de décourager la dépendance et d'encourager le retour des personnes déplacées dans leurs communautés d'origine, toutes les fois que cela est possible. Les personnes déplacées, de même que les rapatriés et les communautés d'accueil, ont également accès aux soins de santé primaires financés par l'UNICEF et à de nombreux autres programmes d'aide et de réinsertion en cours d'exécution dans le pays. Bien que cela ne relève pas exactement de son mandat, le HCR continue à s'inquiéter du sort des populations déplacées à l'intérieur du territoire national et se fait l'avocat des organismes d'aide et des autorités locales. Le HCR et le FNUAP ont entrepris d'étudier et de compiler ensemble les informations sur les caractéristiques socio-économiques des populations vivant dans les principales zones de refuge et de réinstallation.

III. STRATÉGIES ET EFFORTS DE RECONSTRUCTION

45. Si l'on a évité de retomber dans une grave crise humanitaire, l'instabilité politique et l'insécurité qui en résulte n'en empêchent pas moins le pays d'envisager sereinement sa reconstruction et les circonstances actuelles limitent les possibilités de développement économique et social à moyen ou à long terme. D'autre part, l'absence de partenaires autorisés en Somalie invalide les moyens traditionnels dont dispose le système des Nations Unies — en particulier la préparation d'une note de stratégie de pays — pour aider les gouvernements à atteindre leurs objectifs en matière de redressement et de développement. Toutefois, la relative stabilité observée par endroits a créé un environnement favorable à certaines activités de reconstruction et de développement et, en dépit des risques inhérents à l'absence d'une économie normale, plusieurs régions sont venues à bout de situations d'urgence et ont repris leurs activités commerciales et autres activités économiques surtout dans le nord du pays.

46. Face à cette situation, les organismes des Nations Unies présents en Somalie ont adopté une approche régionale consistant à préparer et effectuer des interventions adaptées à la situation de chaque zone géographique, en tenant compte des progrès accomplis par ces zones s'agissant de passer de la phase des secours à celle du développement. Mais il devient de plus en plus difficile de distinguer les secours de l'aide au relèvement car les causes fondamentales des souffrances humaines et des besoins urgents demeurent l'insuffisance du pouvoir d'achat et des possibilités d'emploi, à laquelle s'ajoute l'absence d'une infrastructure civile et sociale et d'institutions chargées d'administrer le pays. Les secours, l'aide au relèvement et, dans une certaine mesure, celle à la reconstruction, se trouvent donc inextricablement liés.

47. Le Code de conduite relatif à l'aide internationale en faveur de la relance et du développement en Somalie, adopté en 1995 par l'Organe de coordination de l'aide en Somalie, et les Directives relatives aux opérations de secours des Nations Unies en Somalie continuent à offrir des conditions d'exécution optimales pour l'aide internationale. L'Organe de coordination contrôle l'application du Code de conduite, qui a inspiré plusieurs actions collectives menées par des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales donatrices et d'autres organisations internationales. L'Organe de coordination a adopté en juin 1996 un document sur la répartition des activités entre les différents organismes d'aide et les autorités somaliennes concernées; ce document rappelait aussi le principe fondamental du Code : l'efficacité de l'aide internationale demeure la responsabilité du peuple somalien et la paix, la sécurité et l'existence d'autorités nationales compétentes sont indispensables à l'exécution des activités de relèvement et de développement dans le pays. Le document adopté en juin 1996 réaffirmait en outre l'engagement des organismes d'aide internationaux à aider ceux qui en avaient besoin en Somalie et à ne pas prendre parti sur des questions purement politiques.

48. La stratégie de relèvement et de développement de l'ONU en Somalie continue à privilégier largement la mise en oeuvre d'activités communautaires viables pour renforcer les mécanismes d'aide locaux, et à encourager le pays à subvenir à ses propres besoins. En leur offrant une aide technique et un modeste

capital, le programme de relèvement rural de la Somalie, financé par le PNUD, aide les communautés à devenir plus autonomes et à satisfaire leurs besoins essentiels. Environ 85 petits projets réalisés en étroite collaboration avec les communautés intéressées, sont en cours d'exécution au titre de ce programme, essentiellement dans les régions concernées par la création d'emploi et la remise en état des infrastructures. Le programme, mis en oeuvre par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, fonctionne actuellement dans le nord-est et dans le nord-ouest du pays et l'on envisage d'en élargir les activités à la région de Gedo. Un projet analogue de développement agricole et régional intégré, financé par le PNUD et mis en oeuvre par des Volontaires des Nations Unies, est en cours d'exécution dans la région du Moyen-Chebeli depuis juin 1996.

49. Le PNUD et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) exécutent un programme d'assistance visant à accroître les capacités du personnel somalien à gérer les installations et les services d'aviation essentiels du pays. Ce personnel a reçu une formation en matière de contrôle de la circulation aérienne, de services d'information aéronautique et de lutte contre les incendies par exemple, ce qui accroît la sécurité des opérations aériennes et facilite l'aide humanitaire et la livraison des marchandises. Ce projet a permis de remettre en état les principales pistes d'atterrissage, de fournir des équipements essentiels aux aéroports et d'aider les autorités locales à exploiter fructueusement les aéroports. Pour stimuler la reprise de l'économie locale et mieux lutter contre la pauvreté, le PNUD et la CNUCED continuent à oeuvrer ensemble à la réalisation d'un projet de remise en état des ports somaliens et de reprise durable de leurs activités, dont dépendent le commerce et l'existence de nombreuses personnes. Ce projet a permis d'établir des autorités portuaires compétentes à Berbera, Bossaso et Kismayo, de fournir une assistance technique et du matériel et de former le personnel des ports.

50. Le Bureau des Nations Unies pour le développement de la Somalie — projet du PNUD exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets — axe son action sur le renforcement des capacités de planification et de gestion des structures administratives en Somalie et travaille en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales et les institutions somaliennes afin d'intégrer et de coordonner les programmes et les projets intersectoriels et d'assurer ainsi une utilisation efficace et efficiente des ressources. L'une des autres fonctions essentielles actuelles du Bureau est la planification économique et l'analyse des politiques, la mise au point de bases de données statistiques et la gestion d'un service de documentation sur la Somalie. Le Bureau de développement continue à servir de secrétariat à l'Organe de coordination de l'aide en Somalie.

51. Le PNUD et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont entrepris de créer un établissement urbain et de mettre en place un programme de gestion à Hargeisa. Ce programme devrait améliorer les conditions de vie et renforcer les capacités de planification et d'utilisation des installations et des services publics en milieu urbain, en particulier l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets solides. Ce projet concourt à l'élaboration d'un programme à moyen terme de mise en valeur des ressources humaines et d'un plan d'action pour la remise en état des

infrastructures, ainsi qu'à la création de mécanismes de suivi et d'entretien systématiques et à la création d'emplois pour les ménages dirigés par des femmes. La Somalie fait l'objet d'une initiative du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale concernant l'élaboration d'un programme d'action stratégique pour la mer Rouge et le golfe d'Aden afin de protéger les ressources marines de la région et d'énoncer des directives pour l'élaboration de plans et de projets de développement écologiquement rationnels.

52. On estime à près d'un million le nombre de mines terrestres encore enfouies dans le sol somalien et les documents d'information établis par l'UNESCO dans le cadre des programmes de sensibilisation aux mines restent valides et sont utilisés dans les écoles; le CICR, en collaboration avec la Société somalienne du Croissant-Rouge, mène à Mogadishu, auprès des jeunes et des milices, une campagne de sensibilisation aux mines. L'UNESCO a diffusé, sous forme de bandes vidéo et d'enregistrements sonores, un spectacle visant à promouvoir la démobilisation et le désarmement. Il a également réalisé un film accompagné de chants pacifistes somaliens et un coffret contenant du matériel didactique sur la paix destiné aux écoles primaires. Le PNUD, le HCR et le PAM encouragent les activités de démobilisation dans certaines zones du pays. Le premier colloque sur la culture de la paix en Somalie, organisé en 1995 à Sanaa, a été suivi de deux autres réunions sur la paix, tenues à Paris et Addis-Abeba. L'UNESCO a organisé ces réunions en collaboration avec l'Union européenne et des intellectuels somaliens résidant ou non dans leur pays y ont participé. Plusieurs femmes somaliennes ont participé aux ateliers de formation des formateurs sur le règlement des conflits et les techniques de médiation au niveau communautaire, organisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). UNIFEM a également entrepris une étude sur le rôle des femmes somaliennes dans le processus de paix national.

IV. COORDINATION

53. Au cours de l'année écoulée, la nécessité de renforcer la coordination et la collaboration entre les différentes institutions chargées de l'aide humanitaire en Somalie s'est fait sentir de plus en plus, compte tenu de la persistance de l'insécurité et de l'instabilité, de l'absence de partenaires efficaces au niveau national, des ressources limitées des donateurs et de la précarité de la situation humanitaire. L'Équipe de coordination des Nations Unies, présidée par le représentant résident du PNUD, qui assume également les fonctions de Coordonnateur résident des Nations Unies et de Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Somalie, demeure un cadre favorable aux échanges réguliers d'informations sur les activités de ses membres ainsi que sur la sécurité et la situation politique et humanitaire dans le pays. L'Équipe de coordination des Nations Unies est composée de hauts fonctionnaires représentant l'ensemble des 13 institutions et organisations de l'ONU opérant dans le pays, ainsi que du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, du CICR et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'Équipe de coordination des Nations Unies coopère étroitement avec les consortiums d'organisations non gouvernementales nationales et internationales et avec l'Organe de coordination de l'aide en Somalie. Le Groupe de la coordination des Nations Unies, créé en tant que division du bureau de pays du PNUD, continue de jouer un rôle important en contribuant au renforcement de la coordination et de la collaboration au sein

du système des Nations Unies, en ce qui concerne aussi bien les opérations humanitaires que les activités de relèvement, grâce à un large éventail de services d'information, logistiques, organisationnels et analytiques. Le Groupe de la coordination des Nations Unies est financé par le PNUD.

54. Le renforcement ou la création de plusieurs équipes spéciales interorganisations et groupes de travail thématiques ont permis d'améliorer la coordination des activités sectorielles. Dans le secteur de la santé et de la nutrition, l'intensification de la collaboration entre les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales au cours des années écoulées a contribué à rationaliser les interventions et à unifier et accroître la qualité du service. Sous la direction de l'UNESCO et de l'UNICEF, les organismes d'aide ont entrepris d'élaborer des stratégies et des plans conjoints afin de soutenir le secteur de l'éducation dans le pays. En 1995, le Coordonnateur résident des Nations Unies a créé un groupe interorganisations sur le thème du VIH/sida qui, sous la présidence de l'OMS, a permis de rassembler les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour examiner le problème du sida en Somalie et explorer des possibilités d'action conjointe. De même, une équipe spéciale interorganisations sur les personnes déplacées dans leur propre pays, coprésidée par le PNUD et l'OIM, a été créée pour faciliter les échanges d'informations, la planification et la mise en oeuvre d'interventions coordonnées des Nations Unies axées sur les populations déplacées. L'action menée dans le cadre de la coordination sectorielle s'est appuyée en grande partie sur l'expertise technique et les services spécialisés fournis par le Bureau des Nations Unies pour le développement de la Somalie. En 1996, l'Organe de coordination de l'aide en Somalie a créé un comité spécial pour améliorer la coordination sectorielle et fournir des orientations en la matière.

55. Pour faciliter et intensifier la coordination interorganisations sur le terrain, l'Équipe de coordination des Nations Unies a décidé, en 1995, de désigner un fonctionnaire d'une institution des Nations Unies comme coordonnateur pour chaque zone d'opération dans le pays. Les coordonnateurs sont choisis par roulement parmi les représentants de haut rang des organismes des Nations Unies sur le terrain servant dans chaque zone géographique d'opération du pays. L'Équipe de coordination des Nations Unies a notamment pour tâche de faciliter la collecte et l'échange d'informations, de favoriser la recherche d'un consensus entre les organismes des Nations Unies en ce qui concerne les stratégies opérationnelles et d'assurer la liaison avec les autorités locales pour trouver des solutions à des problèmes communs. Chaque fois que cela est possible, les organisations internationales non gouvernementales sont associées au dispositif de coordination des Nations Unies sur le terrain.

56. Conformément aux recommandations de la mission interorganisations qui s'est rendue dans le pays en février 1996 pour le compte du Comité permanent interorganisations et compte tenu du financement limité octroyé par les donateurs, les institutions et organisations des Nations Unies examinent de nouvelles stratégies opérationnelles visant à maximiser la rentabilité et l'efficacité des activités des Nations Unies dans le pays. Dans le secteur des transports aériens, les institutions des Nations Unies, sous la conduite du PAM, signent des contrats de location en commun afin de renforcer leurs services

aériens, d'en réduire le coût et d'offrir une capacité suffisante pour satisfaire les besoins de tous les organismes des Nations Unies. Conformément aux recommandations de la mission, les institutions des Nations Unies étudient actuellement des modalités de construction de locaux communs et de partage des installations de communications et de sécurité.

V. INCIDENCE DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ

57. Des problèmes de sécurité, notamment les pillages et les violences interclaniques, entravent toujours sérieusement le bon déroulement des opérations humanitaires en Somalie. Si, au cours de l'année écoulée, les affrontements ont souvent été localisés et sans grande intensité, des combats violents ont parfois eu lieu, faisant de nombreux morts parmi la population civile, notamment des femmes et des enfants. Dans toute la Somalie, les organisations humanitaires et leur personnel ont à maintes reprises été victimes, directement ou indirectement, d'attaques et d'autres incidents, dont certains se sont terminés tragiquement. En conséquence, les programmes d'aide ont dû être suspendus ou largement diminués dans plusieurs régions du pays. Dans l'ensemble, depuis septembre 1995, l'accès aux populations civiles est devenu de plus en plus difficile.

58. Les conditions de sécurité dans le nord de la Somalie sont en général suffisantes pour permettre la mise en oeuvre des programmes de l'ONU, alors que dans le sud du pays l'instabilité et les conflits ont sérieusement perturbé les activités de secours et de relèvement. Lorsque les conditions de sécurité le permettent, l'aide des Nations Unies est distribuée sous la supervision directe du personnel international. On compte actuellement environ 40 fonctionnaires internationaux des Nations Unies en Somalie, présents à Hargeisa, Berbera, Boroma, Bossaso, Galcayo, Kismayo et Jowbao. Dans les régions où les conditions de sécurité empêchent la présence permanente du personnel international, ce sont des agents nationaux qui sont chargés de mettre en oeuvre les activités des institutions des Nations Unies, ces agents devant, dans la plupart des cas, travailler dans des conditions de plus en plus difficiles et faire face aux tentatives d'intimidation de la part de certaines communautés locales. Le suivi régulier des activités de projet a été compliqué par les conditions d'insécurité qui régnaient dans de nombreuses régions du pays.

59. Dans certaines parties du sud de la Somalie, les besoins en matière d'aide humanitaire se sont accrus, alors que la capacité des organismes des Nations Unies à acheminer des vivres et autres produits a beaucoup diminué en raison de l'aggravation de l'insécurité. Depuis la prise de Baidoa par les forces du général Mohamed Aidid en septembre 1995, presque tous les bureaux des institutions des Nations Unies dans les régions de Bay et de Bakool sont restés fermés et tous les programmes autres que les secours d'urgence ont été suspendus. Lors de la prise de Baidoa, parmi le personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, 20 personnes ont été provisoirement emprisonnées et le gros de l'équipement et des fournitures de l'ONU a été pillé ou perdu. Des combats sporadiques ont continué d'avoir lieu dans ces deux régions. Compte tenu de la situation, le personnel des Nations Unies n'est pas retourné dans la région et le nombre des opérations réalisées par le personnel national a considérablement diminué. Les activités d'assistance et de relèvement dans la vallée du Djouba posent également de grands problèmes en

raison de l'insécurité. La situation dans le sud de la Somalie a entraîné de nouveaux mouvements de population et a en grande partie empêché la mise en oeuvre de programmes de réinstallation pour les personnes déplacées dans le pays.

60. Mogadishu reste une ville divisée où la situation est tendue et ne présente pas de conditions favorables à une présence permanente du personnel international des Nations Unies ou à des activités autres que des opérations d'urgence. Certaines organisations non gouvernementales ont continué d'envoyer du personnel à Mogadishu, mais seulement pour y assurer une présence minimum. Le principal aéroport de la ville est fermé depuis mars 1995. En octobre 1995, les combats se sont intensifiés entre les factions rivales dans la ville, entraînant l'arrêt des activités du port principal situé au sud de Mogadishu et entravant l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à la ville et aux régions de l'intérieur du pays. Les fournitures de secours et les produits commerciaux sont livrés depuis lors à partir de ports plus petits situés non loin de Mogadishu, mais l'utilisation de ces autres ports ne constitue pas une solution satisfaisante. En avril 1996, les combats entre factions ont repris dans le sud de Mogadishu, tuant des centaines de civils et en déplaçant bien plus encore, ce qui a porté un coup sévère à la situation humanitaire dans la ville. En outre, en 1996, les stocks d'aide humanitaire de plusieurs institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales opérant dans le sud de Mogadishu ont été saisis par des miliciens et les nombreux obstacles que ces organisations ont dû affronter ont encore limité la mise en oeuvre des programmes d'assistance essentiels pour les populations vulnérables de la ville.

61. Des accords communs pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies ont été mis en place sous la direction d'un fonctionnaire désigné par l'Organisation et chargé des questions de sécurité, lequel assure également les fonctions de représentant résident du PNUD, de Coordonnateur résident des Nations Unies et de Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Somalie. En vertu de ces accords, un agent des services de sécurité de l'ONU est affecté dans chaque région opérationnelle de Somalie où se trouvent des fonctionnaires internationaux des Nations Unies. Toujours au titre de ces accords, les institutions des Nations Unies contribuent par des ressources financières ou humaines au système commun de sécurité, géré par le responsable désigné en consultation avec l'Équipe de coordination des Nations Unies. Actuellement, six fonctionnaires internationaux des services de sécurité sont détachés auprès des organismes des Nations Unies en Somalie.

VI. ASSISTANCE FOURNIE PAR LES ÉTATS MEMBRES

62. Outre les activités décrites ci-dessus, plusieurs États Membres ont communiqué des informations sur l'assistance prêtée à la Somalie en application de la résolution 50/58 G de l'Assemblée générale.

Danemark

63. En 1995, la contribution du Gouvernement danois au titre de l'assistance à la Somalie a totalisé 14 776 383 couronnes danoises, dont 4 millions de couronnes ont été allouées au HCR pour les activités de rapatriement et de

réinsertion, 5 millions de couronnes au projet d'aménagement hydraulique de l'UNICEF à Mogadishu, 76 383 couronnes au PAM pour détacher du personnel portuaire et 500 000 couronnes à l'OIM pour l'enregistrement et le transport des personnes déplacées dans le pays. La Croix-Rouge danoise a reçu 3 millions de couronnes au titre des programme d'assistance du CICR en Somalie, et un montant supplémentaire de 1 million de couronnes pour les programmes d'urgence et de rapatriement de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En 1996, le Gouvernement danois a également versé un montant total de 11 305 346 couronnes au titre de l'aide humanitaire en Somalie, dont 2,2 millions de couronnes pour le programme de distribution d'aide alimentaire de l'UNICEF aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, 3 millions de couronnes à la Croix-Rouge danoise pour les programmes du CICR, 2 millions de couronnes à la Croix-Rouge danoise pour les programmes de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et 4 105 346 couronnes à l'Adventist Development Relief Agency.

Finlande

64. En 1995, la contribution du Gouvernement finlandais au titre de l'assistance à la Somalie s'est élevée à 3 millions de markkaa, dont 2 millions de markkaa ont été alloués au HCR et 1 million de markkaa à la Croix-Rouge finlandaise/CICR. Au 30 juin 1996, le Gouvernement finlandais avait versé 2 millions de markkaa au HCR et 400 000 markkaa à la Croix-Rouge finlandaise/CICR, au titre des programmes d'assistance humanitaire en Somalie.

Allemagne

65. En 1995, le Gouvernement allemand a versé 500 000 deutsche mark au HCR à titre de contribution au programme de rapatriement des réfugiés somaliens à Djibouti. L'organisation non gouvernementale allemande Deutsche Welt Hunger Hilfe a octroyé une aide alimentaire à la Somalie pour un montant total de 2 651 000 deutsche mark. Le Gouvernement allemand a également contribué à hauteur de 40 000 deutsche mark au séminaire organisé par le Département des opérations de maintien de la paix sur les enseignements à tirer de l'Opération des Nations Unies en Somalie. En 1996, le CICR a reçu 490 000 deutsche mark pour la mise en oeuvre de son programme d'assistance humanitaire en Somalie.

Italie

66. Le Département italien des secours d'urgence qui, en 1995, n'avait aucun programme en Somalie en raison de la guerre civile, a annoncé, en 1996, une contribution d'environ 3 milliards de lires dont 800 millions de lires pour la poursuite du programme sanitaire et social de Garoe et 2,1 milliards de lires pour les programmes sanitaires et sociaux du HCR et de l'UNICEF. Une contribution d'un montant de 1 milliard de lires a également été annoncée en faveur du Bureau des Nations Unies pour le développement de la Somalie.

Japon

67. Entre le 1er avril 1995 et le 31 mars 1996, le Gouvernement japonais a versé plusieurs contributions au titre des programmes d'assistance humanitaire des Nations Unies en Somalie dont 4,6 millions de dollars des États-Unis au HCR

au titre du rapatriement des Somaliens réfugiés au Kenya et de l'opération mise en place par le HCR à la frontière du Kenya et de la Somalie, 6 860 000 dollars au PAM pour des programmes en Somalie et des programmes destinés à des réfugiés somaliens (une partie de cette aide alimentaire a été distribuée par le PAM à des réfugiés soudanais et éthiopiens) et 2 940 000 dollars au PAM pour une aide alimentaire d'urgence destinée aux victimes de la guerre en Somalie.

Liechtenstein

68. En juillet 1996, le Liechtenstein a versé une contribution d'un montant de 10 000 francs suisses au Département des affaires humanitaires pour son programme en Somalie.

Norvège

69. En 1996, le Gouvernement norvégien a accordé une assistance humanitaire à la Somalie pour un montant total de 3 912 890 couronnes norvégiennes, dont 2 250 550 couronnes ont été versées à l'organisation Norwegian Church Aid pour des programmes de réinsertion des rapatriés dans la région de Gedo et 1 662 340 couronnes au programme d'alimentation d'appoint de l'UNICEF.

Arabie saoudite

70. Pendant la guerre civile en Somalie, la contribution du Gouvernement saoudien au titre de l'assistance humanitaire et de l'aide alimentaire a atteint un montant total de 15 millions de dollars des États-Unis. Une assistance spéciale de 5 millions de dollars a été accordée par le Roi Fahd Bin Abdulaziz, Gardien des deux lieux saints, pour soulager la famine en Somalie. Un autre montant de 2 738 000 dollars a été versé au titre de l'assistance au développement. La Société saoudienne du Croissant-Rouge continue d'organiser des collectes à l'intention du peuple somalien. Ces contributions en nature sont envoyées régulièrement à la Somalie.

Suisse

71. En 1996, le Gouvernement suisse a versé un total de 2 343 000 francs suisses au titre de l'assistance humanitaire en Somalie.

VII. CONCLUSIONS

72. Malgré les quelques progrès enregistrés depuis le dernier rapport du Secrétaire général sur l'assistance d'urgence pour des secours humanitaires et le relèvement économique et social de la Somalie (A/50/447), la situation dans le pays continue de contrecarrer l'action de la communauté internationale et de faire payer un lourd tribut à la population du pays. Les destructions systématiques de biens, la violence aveugle et les déplacements de civils qui en sont la conséquence, notamment dans les régions du sud du pays, font que la situation humanitaire en Somalie demeure extrêmement précaire. La fermeture prolongée du port de Mogadishu complique encore la situation, car elle entrave l'importation de denrées alimentaires courantes et l'acheminement de l'aide alimentaire d'urgence. Il est donc essentiel que les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales nationales et

internationales continuent de jouer un rôle de premier plan dans ces interventions de secours, et qu'elles s'emploient pour l'essentiel à contenir toute nouvelle vague de catastrophes.

73. Dans les régions du sud où des progrès sensibles ont pu être réalisés ces dernières années grâce aux efforts conjugués et au dévouement des collectivités somaliennes et des partenaires humanitaires nationaux et internationaux, les actions égoïstes d'une minorité ont eu des conséquences néfastes pour une grande partie de la population. Les événements qui ont eu lieu en septembre 1995, lorsque la ville de Baidoa et la riche région agricole de Bay ont été occupées par les milices du général Aidid, en sont un exemple. Cette région, qui jouissait d'une paix et d'une stabilité relatives, avait été la principale bénéficiaire des efforts de relèvement dans le sud du pays. Compte tenu du succès des programmes qui y étaient mis en oeuvre, elle était devenue la vitrine des activités des donateurs et des institutions et constituait un exemple capital de ce qui pouvait être fait en Somalie lorsque les habitants se sentaient en sécurité et pouvaient se consacrer à leurs activités de production, loin de la peur et du désespoir. L'incursion du général Aidid, aujourd'hui décédé, et le dérèglement consécutif de la production agricole dans la principale région céréalière du pays, ont eu des répercussions sur l'ensemble de la Somalie, entravant sérieusement les activités humanitaires et les opérations de relèvement, situation dont la région ne s'est toujours pas remise. Ce climat d'insécurité et les attaques contre des civils et les programmes et partenaires humanitaires caractérisent encore la situation dans le sud. La récente nomination de M. Hussein Farah Aidid qui succède à son père, le général Aidid, peut avoir des incidences sur la situation dans le sud du pays. Il est clair que si les chefs des différentes factions ne s'engagent pas à cesser de faire de la Somalie l'otage de leurs ambitions politiques, le pays restera extrêmement vulnérable et ce seront encore les plus faibles et les plus pauvres qui en souffriront.

74. Dans toute la Somalie, les institutions des Nations Unies et de leurs partenaires ont eu la lourde tâche d'accroître leurs activités sectorielles, essentiellement parce que, en l'absence d'institutions et d'autorités nationales, les organisations internationales ont été appelées à jouer le rôle d'animateurs et de négociateurs dans un pays ravagé par la guerre, où règne un climat d'extrême insécurité. Il existe cependant des régions, notamment dans le nord du pays, qui souhaitent réellement l'instauration de la paix et de la stabilité. Même si des poches d'insécurité y persistent, les conditions dans ces régions sont bien moins précaires que dans le reste du pays. Institutions et autorités réapparaissent peu à peu, et l'on assiste à des initiatives communautaires de renforcement des capacités, à la reconstruction de l'économie locale et des infrastructures de services sociaux, ainsi qu'à la relance des activités commerciales et de la production animale. Pour leur part, les organisations internationales ont progressivement abandonné l'exécution de programmes axés essentiellement sur les secours d'urgence pour se consacrer davantage à des activités conjuguant secours et relèvement. Elles ont en grande partie axé leurs efforts sur des activités communautaires durables qui soutiennent l'économie locale et encouragent et renforcent l'autonomie.

75. Les institutions des Nations Unies et leurs partenaires stimulent la relance de l'économie locale, en créant des emplois, en assurant une formation,

en renforçant les capacités locales et en reconstituant les infrastructures. Parmi tant d'autres activités, il faut souligner les campagnes de vaccination des enfants, la construction d'écoles, le forage de puits et la chloration de l'eau, la gestion des aéroports et des ports maritimes, la construction d'équipements sanitaires et l'aide à la production animale. Toutes ces activités multisectorielles font partie d'une action concertée des institutions des Nations Unies afin de favoriser une saine gestion du pays. Les efforts de relèvement portent donc essentiellement sur les régions de la Somalie où les chefs et les collectivités ont montré qu'ils étaient résolus à tourner le dos à la spirale infernale de la guerre et de la violence.

76. Les besoins d'assistance humanitaire en Somalie sont bien entendu radicalement différents d'une région géographique à une autre et sont inextricablement liés aux conditions de sécurité. Les institutions des Nations Unies, conscientes que la Somalie se compose d'environnements divers, élaborent actuellement une stratégie de mobilisation des ressources et un appel aux donateurs qui tiennent compte du contexte extrêmement difficile dans lequel se déroulent les opérations. Alors que la diminution des contributions des donateurs pour la Somalie a eu pour effet de limiter le nombre des opérations entreprises par les partenaires humanitaires, les donateurs sont encouragés à adopter une approche volontariste et prospective en ce qui concerne ce pays. La communauté internationale devrait soutenir les efforts des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires afin d'encourager et de récompenser les régions de Somalie qui déploient des efforts considérables pour aller de l'avant et pour que les autres régions du pays commencent à percevoir les avantages concrets dont peuvent bénéficier les Somaliens lorsque leurs chefs ont décidé de briser le cercle infernal du désespoir.